

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

25/05/2020

N° E20000031 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 4

Vu enregistrée le 02/04/2020, la lettre par laquelle la commune d'Ossun demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

L'extension d'un cimetière ;

Vu :

- le code de l'environnement ;
- l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune d'Ossun et à Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ.

Fait à Pau, le 25/05/2020

La Présidente,


Valérie QUEMENER